

Cadastre

Lonay triple la surface de son vignoble communal

La commune a obtenu le classement d'une nouvelle zone viticole, ce qui lui permet de défendre son identité rurale

Laurence Arthur

Située dans la périphérie lausannoise, Lonay est encouragée par l'Etat à s'engager dans une politique de densification urbaine. Cela n'empêche pas la commune de saisir l'opportunité de rappeler son appartenance au terroir par un détour plutôt inattendu. Elle a ainsi décidé de se lancer dans le développement d'un domaine viticole communal, bien que sa réputation en la matière ne soit pas notoire.

La collectivité locale possède actuellement trois parcelles au village totalisant 4540 m². C'est peu, mais c'est une fierté: «Nous défendons le blason de la commune, sur lequel sont représentés deux épis de blé et des grappes de raisin», s'enthousiasme le municipal et vigneron Jean-Charles Detraz. Or la principale de ces vignes, comptabilisant 2362 m², est située sous la poste. Elle est condamnée à disparaître au profit d'un projet de parking et de zone de détente.

A titre de compensation, les autorités ont défendu un transfert de la vigne sur une des parcelles agricoles communales située sur la route de Bremblens, demandant un changement d'affectation à l'Office cantonal de la viticulture.

La Municipalité est allée plus loin. Plus qu'un simple déplacement, son projet implique un agrandissement considérable, car le terrain de remplacement concerné atteint 9300 m². Au final, le domaine communal triple sa surface actuelle.

50 000 francs de ceps

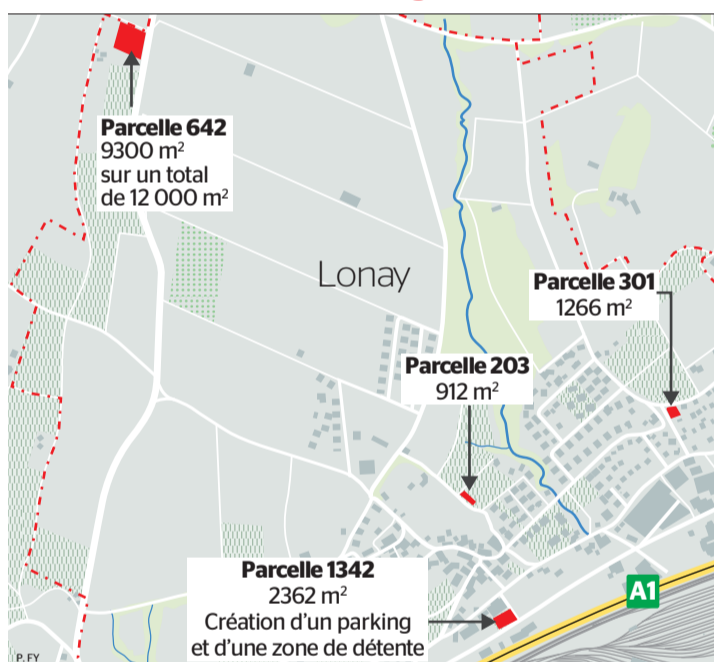
Une victoire remportée de haute lutte, puisque l'Office cantonal de la viticulture avait refusé, en 2009, la nouvelle inscription au cadastre viticole. Un recours auprès du chef de Département a finalement permis aux autorités locales d'obtenir gain de cause. Le département a ainsi reconnu que la parcelle était située dans le prolongement d'autres vignes, formant un ensemble cohérent (voir infographie).

La nouvelle vigne sera plantée pour moitié de chasselas et pour l'autre de garanoir. Le Conseil communal devra se prononcer sur un



Philippe Guillemin, syndic de Lonay, se réjouit du triplement du domaine viticole communal. Il ne sait pas s'il devra engager un vigneron ou louer les nouvelles parcelles. ALAIN ROUÛCHE

Cadastre Localisation des vignes



crédit de 50 000 francs couvrant l'acquisition de nouveaux ceps. «Nous ne savons pas s'il faudra engager un vigneron communal pour s'en occuper ou proposer cette vigne en location», répond Philippe Guillemin, syndic. La vigne actuelle est exploitée par un des deux vignerons-encaveurs du village, Jean-François Croisier, qui ne souhaite pas reprendre la charge de l'ensemble.

Assurer l'écoulement

Dans le contexte actuel du marché du vin, la commune n'a-t-elle pas quelques inquiétudes concernant l'écoulement de sa production? «D'ici à cinq ans, nous allons trouver. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements. Je n'ai pas de soucis, il y a suffisamment de négociants. Les bouteilles seront étiquetées AOC La Côte, avec mention Lonay», rassure Jean-Charles Detraz.

Comment classer une nouvelle vigne

● Il n'existe pas de moratoire concernant l'inscription de nouvelles vignes. Cependant, toute demande soumise à l'Office cantonal de la viticulture doit répondre à un certain nombre de critères. «Nous examinons l'aptitude des terrains à produire des vins de qualité: pente, orientation, qualités géologiques, conditions

hydrologiques et protection de l'environnement», détaille Dominique Favre, chef de l'office. Aussi, son service reçoit chaque année une vingtaine de demandes, qui ne sont pas toutes acceptées. Malgré les nouvelles inscriptions, cependant, la surface viticole ne s'accroît pas. De 3826 hectares en 2009, le vignoble vaudois est

passé à 3818 hectares en 2010. La problématique réside dans la pression immobilière. Lorsque les vignes bien exposées se situent en zone constructible, elles font place aux villas. Seulement le viticulteur ne trouve pas forcément d'autres emplacements favorables pour compenser la surface perdue.

La droite s'inquiète du boom démographique

L'Entente morgienne et le Parti libéral-radical ont présenté hier leurs quatre candidats à la Municipalité

C'est confirmé: ils seront quatre sur une même liste à briguer des sièges à la Municipalité de Morges, dans l'espoir de regagner la majorité. Irène Stadlin (52 ans), Alain Troger (46 ans), Denis Pittet (63 ans) et Frédéric Jomini (70 ans) sont les challengers de la gauche qui, elle, présente une liste à cinq.

Hier, les quatre poulains du centre-droite ont fait part de leurs préoccupations quant à l'avenir de la ville. Irène Stadlin, commerçante, aimerait voir une solution émerger sur la problématique du parcage en ville. Elle dénonce l'attentisme de la Municipalité en place, à majorité de gauche, qui évoque des pistes et des opportunités mais ne passe pas à l'acte. «Des milliers d'habitants supplémentaires seront bientôt à

Morges; comment vont-ils se déplacer?»

Alain Troger, président central du Forward Morges, voit dans l'aide aux sociétés sportives une manière d'asseoir des valeurs comme la solidarité entre les générations, valeurs qui concourent à faire de Morges une ville accueillante pour ses futurs habitants.

Les deux municipaux sortants Denis Pittet et Frédéric Jomini ont mis l'accent sur l'entretien du patrimoine et des infrastructures, qui pourrait laisser à désirer à moyen terme. Tous deux observent que la Municipalité actuelle, appuyée par le Conseil communal, met beaucoup d'argent pour les garderies et pour le social en général.

Enfin, Denis Pittet, responsable de la Sécurité, a plaidé pour un «rapprochement de la police vers le public» et une meilleure information des habitants sur les actions préventives de cette même police. **L.B.S**



De g. à d., A. Troger, D. Pittet, I. Stadlin et F. Jomini. PH. MAEDER

Bassins quitte le réseau d'accueil de l'enfance

Les Bachenards jugent le réseau des Toblerones trop cher. Ils préfèrent se débrouiller seuls

Il n'y a eu qu'une voix féminine pour s'élever contre la décision de lâcher le Réseau d'accueil de l'enfance des Toblerones (RAT), qui regroupe quinze communes au centre du district de Nyon. Mardi, les conseillers de Bassins ont estimé qu'ils payaient une trop lourde contribution financière à l'association. Les statuts stipulent que ce retrait ne sera effectif que dans trois ans. Le temps de compléter les structures du village pour répondre à la demande des habitants.

Le syndic, Didier Lohri, affirme que la place en UAPE coûte en moyenne 104 francs alors qu'elle ne revient qu'à 86 francs à Bassins. «Pourquoi nos citoyens devraient payer cette différence alors que ce sont les places de Gland qui coûtent plus cher.» Il estime par ailleurs que

les frais administratifs sont trop élevés. «En nous retirant, nous pourrions économiser près de 100 000 francs.»

Cet argument financier a convaincu les conseillers communaux, même si l'un d'entre eux a reconnu ne pas comprendre la problématique. D'aucuns ont d'ailleurs regretté que le préavis n'ait pas pu être analysé par une autre commission que celle des Finances. «A-t-on bien évalué les conséquences de cette décision?» a demandé Martine Mermoud, seule opposante.

Président du RAT, Gérald Cretegnny regrette d'autant plus ce départ que la question des coûts et la politique des tarifs seront revues début 2011 au sein du réseau. «Ce sont les parents de Bassins qui perdront certaines prestations.» «On nous enlève la flexibilité de placer nos enfants ailleurs», remarque Sandrine Belcher, maman.

Comme sa voisine de Le Vaud, Bassins reste persuadé qu'il vaut mieux faire cavalier seul. **Y.M.**

Bassins

Pas d'argent pour les transports

Mardi, en plus de se retirer du réseau d'accueil de l'enfance (voir ci-dessus), le Conseil communal de Bassins a refusé d'investir 92 000 francs pour la réorganisation régionale des transports publics. La Commission des finances a d'ailleurs dit qu'elle ne voyait pas l'intérêt de dépenser cet argent alors que la commune ne fait pas partie du Conseil régional. Et comme l'exécutif, elle doute que ce financement améliore la desserte du village. Il ne s'agissait pourtant que de 31 francs par habitant sur cinq ans. **Y.M.**

Il a dit

«Je souhaite continuer à assumer ma fonction au sein de la Municipalité. Pour le moment!»

François Delay, syndic de Cottens, à propos des prochaines élections communales



Buchillon

Habitat adapté pour les seniors

«L'idée, c'est que l'on puisse garder les personnes âgées dans notre commune et qu'elles puissent laisser leur maison à des familles», indique Andréa Arn, syndique de Buchillon. La construction d'une vingtaine d'appartements protégés ou adaptés est donc prévue au Nord-Ouest du village, sur des parcelles communales. Ce projet permettra aussi de loger des jeunes gens. Mardi, le Conseil a donné son aval au crédit de 70 000 francs destiné à financer l'adaptation du plan partiel d'affectation actuel. **A.M.N**

Morges Le Marché de Noël scintille



Le Père Noël a salué de sa présence, hier, le plus grand marché couvert de Suisse romande. Plus de 190 artisans exposent leurs créations aux Halles CFF jusqu'au 12 décembre. Et pour les papilles, deux restaurants proposent vin chaud et mets de saison. **A.M.N**

Saint-Cergue

Prochain arrêt: Les Cheseaux

Dans le quartier de Cheseaux-Dessus, à Saint-Cergue, et ses 240 appartements, on n'en peut plus d'attendre une halte du Nyon-St-Cergue-Morez qui éviterait aux écoliers de cheminer sur une route sans trottoir. La facture de 600 000 francs sera payée par l'Office fédéral des transports (300 000), la commune (210 000), les voisins (60 000) et l'Etat de Genève, qui y possède un chalet de colonie (30 000). Mais le principal montant ne sera pas disponible avant 2013. Les voisins ont fait part de leur impatience au Conseil communal. **D.SZ**